

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 SEPTEMBRE 2019
REUNION ORDINAIRE

Le **12 Septembre 2019**, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le **30 Août 2019**, en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle de la Mairie à **20h30** sous la présidence de **Monsieur Christophe BARGE, Maire**.

PRESENTS : Mr Christophe BARGE - Mme Muriel METAY - Mr Bernard CAILLER - Mme Corinne SULPICE - Mme Laure GAILLARD - Mme Brigitte SOARES - Mme Mélanie MARTIN - Mme Lauraine GARNIER - Mr Eric PILADELLI - Mme Laure METAY

ABSENTS : Mr Alain MARTIN - Mr Grégoire CROZIER - Mme Nadia BENAFLA - Mr Pascal ROMEUR

EXCUSE : Mr Hubert BARRAL

POUVOIR : Mr Hubert BARRAL a donné pouvoir à Mme Mélanie MARTIN

Mme Lauraine GARNIER a été nommée secrétaire de séance.

Début de séance : 20H40

☐ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2019

→ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-23 et R. 2121-9, le procès-verbal de la séance du 18 Juillet 2019 transmis à l'ensemble des membres est adopté à 8 voix « pour » et 3 « abstentions » dans la forme et rédaction proposée.

☐ DELIBERATION PROTECTION SOCIALE DES AGENTS (C2019D28)

Monsieur le Maire, rappelle que lors de sa séance en date du 21 février 2019, le Conseil Municipal a mandaté le Centre de Gestion de l'Isère afin de développer une convention de participation de protection sociale complémentaire avec participation employeur. Il explique que la protection sociale comporte deux volets la complémentaire santé d'une part et la prévoyance maintien de salaire d'autre part. Il précise que la commune a la possibilité de participer à hauteur d'un montant à définir :

- soit à la protection sociale englobant la complémentaire santé et la prévoyance maintien de salaire,
- soit à l'un ou l'autre de ces volets.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

→ Le Conseil Municipal, après échange et délibération, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de choisir uniquement la prévoyance maintien de salaire (lot 2 : prévoyance avec Gras SAVOYE / IPSEC).

DIT que l'assiette de cotisations ci-dessous mentionnée sera proposée à l'agent :
100 % Traitement Indiciaire Brut (TIB) + Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) + 50 % du régime indemnitaire.

ACCEPTE de participer mensuellement pour chaque agent à hauteur de dix euros (10 €) et autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée par le Centre de Gestion.

❑ DELIBERATIONS DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL, A LA REGION ET A LA PREFECTURE CONCERNANT LE PROJET D'AMENAGEMENT DE SECURITE : RD 130 ENTREE DU VILLAGE ET ABORDS DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle qu'en sa séance du 1^{er} mars 2018, le Conseil Municipal a délibéré concernant l'étude d'un projet d'aménagement de sécurité de la Route Départementale 130 au niveau des deux entrées du village et aux abords de l'école et de la Mairie et l'approbation d'un plan de financement. Suite à une réunion avec un représentant du Conseil Départemental, Monsieur le Maire précise que des modifications vont être apportées au niveau des travaux à réaliser et au niveau dudit plan de financement. Par conséquent, Monsieur le Maire propose de reporter le vote de ces délibérations lors d'un prochain Conseil Municipal.

→ Le Conseil Municipal, après échange, accepte à l'unanimité des membres présents de reporter le vote de ces délibérations lors d'une prochaine réunion.

❑ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire,

- ❖ **RAPPELLE** au Conseil Municipal que depuis le transfert de compétences, c'est l'intercommunalité (Bièvre Isère Communauté) qui s'occupe du Droit de Préemption Urbain. Ainsi, le Maire donne un avis écrit pour accompagner la demande et Bièvre Isère décide et répond directement au demandeur. Il informe le Conseil Municipal de la réception d'une DIA :

DIA n°2019/04 – transmise par l'Etude notariale d'Hauterives

Vente maison SILVA MAGALHAES

Date réception : 26 juillet 2019 par LRAR

Me LATTIER Frédéric, Notaire

ZA Les Gonnets Nord II

BP 11

26390 HAUTERIVES

Vente amiable

Parcelles ZK 42 - 700 m² – en zone NAa

Prix 165.000 euros (cent soixante cinq mille euros)

Avis du Maire : Pas de préemption de la part de la Commune

Transmis à Bièvre Isère Communauté par mail le 05/08/2019 pour décision

- ❖ **FAIT LE BILAN** de la rentrée scolaire et de l'Assemblée Générale du Sou des écoles qui a eu lieu le 9 septembre dernier.
- ❖ **FAIT PART** des différentes réunions et manifestations à venir.
- ❖ **DONNE LA PAROLE** à Monsieur Bernard CAILLER. Celui-ci indique qu'il y a eu peu de participants lors de la soirée jeux organisée le samedi 7 septembre par le Conseil Municipal Enfants. Il précise également que les enfants des classes de CE2 – CM1 et CM2 se réuniront prochainement pour élire la nouvelle équipe.

Fin de séance : 22H50

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 24 OCTOBRE 2019 - 20H30